

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Réception par le préfet : 14/10/2015

Publication : 15/10/2015

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 8 OCTOBRE 2015

DECISION

Numéro 15 – 09 – 061

---

**Décision 4 : L'attribution du marché de contrôle, maintenance et réparation des appareils respiratoires isolants du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.**

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 septembre 2015, s'est réuni le 8 octobre 2015 à partir de 12 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Madame Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Les prestations du marché comprennent le contrôle, la maintenance et la réparation des appareils respiratoires isolants du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire. Ce marché est scindé en deux lots :

- Lot 1 : Contrôle périodique, maintenance et réparation des dossards et masques d'appareils respiratoires isolants à circuit ouvert,
- Lot 2 : Contrôle périodique, maintenance et réparation des bouteilles d'appareils respiratoires isolants à circuit ouvert et de plongée.

Les prestations donnent lieu à un marché à bons de commande sans minimum ni maximum, en application de l'article 77 du code des marchés publics.

La durée du marché est d'un an à compter de la notification du marché, reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période d'un an.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

- Le prix : 60 points,
- La qualité des prestations : 40 points

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 octobre 2015 afin de procéder à l'attribution de ce marché.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le Bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :** Le Bureau du Conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 8 octobre 2015 relatif à l'attribution du marché de contrôle, maintenance et réparation des appareils respiratoires isolants du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire comme suit :

Lots	Société retenue	Adresse
<p>Lot 1 :</p> <p>Contrôle périodique, maintenance et réparation des dossards et masques d'appareils respiratoires isolants à circuit ouvert</p>	<p><b>DPSI</b></p>	<p>ZA des fortes terres 51 110 ISLES SUR SUIPPE</p>
<p>Lot 2 :</p> <p>Contrôle périodique, maintenance et réparation des bouteilles d'appareils respiratoires isolants à circuit ouvert et de plongée.</p>	<p><b>DPSI</b></p>	

Accusé de réception des Appareils de l'Intérieur  
 632 2041022-2015008-1500001-DE  
 Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2015  
 Publication : 15/10/2015



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2015

Publication : 15/10/2015

**Article 2** : Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.



**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du Conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours de la Loire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Philibert', written over a large, stylized flourish.

**Bernard PHILIBERT**